

## COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 AVRIL 2021

#### **Etaient présents :**

François AUBERT, Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER, Marcel COUDENE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABREGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MEJEAN, Alain MOREELS, Gérald RIPOLL, Olivier SPRIET.

**Absent excusé :** Colin COMBE (procuration donnée à Florian MEJEAN)

**Secrétaire de séance :** Laure LUZY

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### ✓ **FINANCES :**

- **Vote des comptes de gestion 2020 – comptes administratifs 2020 et affectations de résultats pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC**
- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021**
- **Vote des budgets primitifs 2021 pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC**
- **Rapport CLECT – enveloppe complémentaire voirie**
- **Choix du fournisseur pour « toilettes sèches »**
- **Devis aménagement cimetière de Champagne**

##### ✓ **AUTRES :**

- **Convention avec la DGFIP**
- **Règlement du columbarium**
- **Contrats assurance des risques statutaires**
- **Nouvelles tarifications au camping pour les résidents année 2022**
- **Autorisation de signature**

##### ✓ **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du vendredi 16 avril 2021 ouverte à 20h05.

Elle indique que nous sommes 14, le quorum est donc atteint. Colin COMBE est absent excusé, il a donné procuration à Florian MEJEAN

Marie-France FABREGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du vendredi 19 mars 2021.

*Madame la Maire précise que les travaux de l'école ont bien débuté au début des vacances de printemps.*

*Suite à notre courrier pour demande de participation des quatorze autres communes où la psychologue scolaire travaille, les retours de certaines sont négatifs. Nous allons contacter l'IEN pour en parler avec lui.*

*Une randonnée sera organisée par la commune de Meyras pour participer à l'achat d'un handi vélo pour Océane, une jeune habitante de MEYRAS. Marie-France FABREGES propose au conseil municipal d'y participer.*

**Vote à l'unanimité des présents du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars.**

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

## FINANCES :

### Vote des comptes de gestion 2020 – comptes administratifs 2020 et affectations de résultats pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC

Marie-France FABREGES sort de la salle polyvalente.

François AUBERT, deuxième adjoint, présente les comptes administratifs, ces derniers font l'état de l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2020.

#### **Budget de la commune :**

*Les dépenses de fonctionnement de la commune concernent le fonctionnement général de la commune, par exemple les frais de personnel ou bien ceux liés aux festivités, à la médiathèque ou à l'entretien des bâtiments publics. Les recettes proviennent principalement de la fiscalité locale, des dotations de l'état, et des locations des immeubles communaux (dont l'EHPAD).*

*François AUBERT explique que nous sommes en-dessous des prévisions pour les dépenses à cause de la situation sanitaire.*

*Par exemple, sur la ligne cérémonie 150000 € étaient prévus et les dépenses réalisées ne s'élèvent qu'à 3 016.65 €.*

**En fonctionnement**, le montant total des dépenses s'élève à 862 808.40 € (1 405 684.56 € étaient prévus) avec des recettes pour 1 324 853.40 €. Le résultat est donc de 461 045 € auquel doit s'ajouter l'excédent reporté de 100 000 €, soit un résultat de clôture de 561 045 €. L'affectation de résultat de cet excédent proposé est le suivant : 311 045 € transférés à la section investissement et 250 000 € en excédent reportés en fonctionnement sur l'exercice 2021.

En **investissement**, les dépenses s'élèvent à 1 053 027.68 €, elles étaient prévues pour un montant de 1 427 221.13 €. Elles correspondent entre autres aux dépenses engagées dans le cadre de l'achat de la maison médicale (261 300 €) et au remboursement des emprunts (300 920.14 €). Les recettes s'élèvent à 1 227 456.15 €, soit un résultat positif de 174 428.47 €

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune et le transfert de 311 045 € à la section investissement et le report en excédent de 250 000 € en fonctionnement.**

#### **Chaufferie bois**

François AUBERT précise que c'est un budget indépendant de celui de la commune, il ne doit pas être en déficit, tout comme l'eau.

En **fonctionnement**, les dépenses (fonctionnement et entretien de la chaufferie) s'élèvent à 105 895.22 € et les recettes (principalement vente d'énergie) à 120 581.46 €, soit un résultat positif de 14 686.24 € qui sera transféré à la section investissement de l'exercice 2021.

En **investissement**, les dépenses (principalement remboursement d'emprunt et raccordement du centre de soins et des logements SDH) s'élèvent à 55 295.83 €. Les recettes (virement de l'excédent de fonctionnement et amortissement) sont de 40 332.44 €, soit un résultat négatif de 14 963.39 € et un résultat négatif de clôture de 9 799.31 € intégrant le report de l'excédent 2020.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget chaufferie bois et le transfert de 14 686.24 € à la section investissement.**

#### **Service des eaux :**

Les recettes de **fonctionnement** s'élèvent à 199 973.66 € avec des dépenses de 164 335.79 € soit un résultat positif de 36 637.87 € qui sera transféré à la section investissement en 2021. Les recettes correspondent principalement à la vente de l'eau et de l'assainissement, les dépenses au fonctionnement et à l'entretien des réseaux.

*François AUBERT précise qu'il est obligatoire de transférer l'excédent dans l'investissement du fait du résultat négatif de cette section.*

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 156 501.96 €, correspondant principalement aux remboursements des emprunts (121 799.96 €).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 121 716.70 €, correspondant principalement aux amortissements. Ce budget d'investissement est en déficit de 34 785.26 € pour l'année 2020. A ce résultat il faut ajouter le déficit reporté de 2020, soit un résultat de clôture déficitaire de 471 469.56 € qui sera reporté sur l'exercice 2021.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité ce budget et le transfert de 36 637.87 € à la section investissement**

### **Résidence service « Le Rocher de Midi » (« Programme EHPAD)**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 36 400 €, correspondant à la part du loyer de l'EHPAD affectée à la résidence service, il n'y a aucune dépense.

Le résultat, soit 36 400 €, sera transféré à la section investissement de 2021.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 190 242.80 €, correspondant au remboursement d'emprunt (10 929 €) avec un déficit reporté de 2020 de 179 313.80 €.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 36 400 €, soit le report de l'excédent de fonctionnement 2020.

Le résultat de clôture de -153 842.80 € devra être reporté sur le budget 2021.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la résidence service « le rocher du midi » et le transfert de 36 400 € à la section investissement.**

### **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Ce service gère la conformité des installations des particuliers. La commune paie et se fait rembourser par les particuliers. Les dépenses s'élèvent à 2 064.40 €, elles correspondent au paiement du prestataire réalisant les visites de contrôle des installations d'assainissement individuelles, les recettes à 2 061.40 € correspondent au paiement de ces prestations par les usagers. Le résultat négatif de 3 € sera reporté sur l'exercice 2021.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget SPANC le report de -3 € sur l'exercice 2021.**

Marie-France FABREGES revient dans la salle.

### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021**

Deux taxes locales entrent directement dans le budget de la commune avec des taux décidés par le Conseil Municipal : la taxe foncière et la taxe foncière non bâti.

*François AUBERT précise que la CFE (Ancienne Taxe Professionnelle) est perçue par la communauté de communes qui la rétrocède à la commune sous forme de compensation.*

Les taux actuels sont de 31.24 % pour la taxe foncière et 74,81 % pour la taxe foncière non bâti. Ils sont en deçà des taux moyens en Ardèche : 37,84 % pour la première, et 79,39 % pour la deuxième.

François AUBERT propose au conseil municipal de maintenir les mêmes taux.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien de ces taux pour ces deux taxes.**

### **Rapport CLECT – enveloppe complémentaire voirie**

Les attributions de compensation ont été déterminées initialement en 2014 lors de la création de la communauté des communes et ont évoluées en fonction des restitutions de compétence mais surtout des différentes prises de compétence et donc de transferts de charges. Par exemple, la voirie d'intérêt communautaire mais aussi la compétence « communications électroniques » avec l'adhésion au syndicat ADN. Depuis le démarrage du projet ADN (Ardèche Drome Numérique), des participations financières ont été demandées à la CDC, 21 000 € par an pour le fonctionnement et un prévisionnel de 2 610 000 € pour l'investissement. La communauté de communes a déjà versé 660 000 € en 2017 et 615 000 € en 2020. Le versement du solde soit 267 000,00€ par an doit s'étaler entre 2021 et 2025. Pour financer les 2 premières participations d'investissement, la CDC a réalisé des emprunts sur 20 ans et prévoit aussi d'emprunter pour financer le solde.

Florian MEJEAN présente le rapport de la CLECT (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées).

Le conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », dans sa séance du 30 mars 2021, a approuvé à la majorité les propositions du rapport de la CLECT du 16 mars 2021 et le montant des attributions de compensation 2021 révisées tenant compte de :

- La participation fibre ADN ,
- L'enveloppe voirie annuelle pour le programme 2021-2025
- La participation voirie supplémentaire 2021

Les A.C.2020, hors enveloppe voirie (base participation Fibre ADN) s'élèvent à 323 534 €. Il a été proposé, discuté et accepté en conseil communautaire de participer pour les communes à 7% de ces A.C, pour la fibre optique, soit 22 647€ pour notre commune.

Olivier SPRIET demande durant combien d'années le financement de la fibre durera. Florian MEJEAN explique que pendant 5ans, nous participerons, certes, davantage que d'autres communes, en fonction de l'enveloppe brute mais qu'il a été reconnu en conseil communautaire qu'il s'agit d'un acte fort de mutualisation et de solidarité de territoire entre les collectivités.

Pour le mandat 2020-2025, en fonction du nombre de kilomètres, la communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans (CDC) a défini une enveloppe annuelle maximum de 16 992 € pour Montpezat, à condition que la commune finance à la même hauteur les travaux

Nous avons fléché trois routes pour cette année, il s'agit de :

- la route des Chaudouards du pont jusqu'à la limite de la commune de Saint Pierre de Colombier
- la traversée du camping municipal jusqu'à Clastres, avec du travail en amont pour enlever de nombreuses racines.
- la reprise de la route au niveau du pont du Villaret suite à l'élargissement.

Le coût total de ces travaux s'élève à 43 928 €, ce qui est au-delà de l'enveloppe prévue. Florian MEJEAN propose d'abonder l'enveloppe 2021 de 7 000 €. L'enveloppe budgétaire affectée au programme voirie 2021 s'élève à 23992€.

Suite au rapport de la CLECT, le montant définitif de l'attribution de compensation pour la commune de MONTPEZAT s'élève à 276 895€

Le montant de l'an passé était de 306 603 €, la différence s'explique par la participation pour la fibre

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve :**

- Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mars 2021 et le tableau des attributions de compensation 2021.
- La délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021.

**Vote des budgets primitifs 2021 pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC**

**Vote des budgets primitifs de la commune**

François AUBERT présente à l'assemblée communale le budget primitif 2021. De son exposé et des questions posées par les conseillers, il ressort notamment :

**En fonctionnement :**

Le budget est équilibré à 1 559 046.65€ avec un virement prévisionnel à la section d'investissement de 300 588.73€

Une augmentation sur différents postes est prévue. Par exemple, sur la ligne cérémonie, nous prévoyons 40 000 € au lieu 3 016.65 € dépensées en 2020. Un autre poste va considérablement être augmenté, celui des salaires, de 434 360.16 €, nous passons à 546 971 €. Cela s'explique par l'embauche de deux personnes en plus, Philippe Sanchez depuis fin 2020 et une secrétaire début juin 2021.

**En investissement :**

Le budget d'investissement de la commune s'équilibre en prévisions à 1 431 231.10 € dont 29 486 € de reste à réaliser.

Le budget primitif correspond entre autre :

- A l'amélioration de la voirie communale aux Chaudouards, à la réfection des ponts du Villaret ; de Rieugrand, du Mas et du Rocher Noir ;
- A la restructuration de la maison Ollier appartenant au CCAS ;
- A la remise en état de la Pyramide et de ses alentours ;
- A la mise en place dans la Mairie et la médiathèque du réseau de chauffage compatible avec la future chaufferie à bois ;  
*François AUBERT précise que les travaux relatifs au réseau secondaire (après l'échangeur) sont à imputer sur la section d'investissement de la commune et non sur le budget chaufferie bois.*
- A divers travaux d'éclairage public dont les travaux au Pal et le schéma directeur d'éclairage public pour une durée de 6 ans ;
- A l'achat de terrain en vue de l'élargissement de la route à l'entrée du Faud ;
- A des travaux aux cimetières du village et de Champagne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte ce budget primitif en fonctionnement et en investissement de la commune.

**Vote du budget primitif du service eau et assainissement**

François AUBERT présente le budget du service de l'eau.

En **fonctionnement**, l'équilibre entre recettes et dépenses s'élève à 245 192 €. Cela correspond en recettes à la vente de l'eau et de la prestation assainissement et en dépenses aux frais de fonctionnement du réseau et des diagnostics des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La vente d'eau est prévue en hausse, en particulier du fait de la prise en compte des consommations des bâtiments communaux (école, salle polyvalente, camping, chaufferie) qui ne le sont actuellement. Les montants correspondants seront imputés au budget de la commune ou de la chaufferie.

En **investissement**, le budget s'équilibre à 789 261 56 €.

Les dépenses correspondent au remboursement des emprunts (119 100 €), aux travaux prévus (165 000 €) et au déficit reporté des années antérieures (471 469.56 €).

Pour équilibrer ce budget, il y aura nécessité d'avoir recours à un emprunt.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte ce budget primitif en fonctionnement et en investissement du service eau et assainissement.**

### **Vote du budget primitif de la régie de chaufferie bois**

François AUBERT présente le budget de la régie de chaufferie :

En **fonctionnement**, l'équilibre entre recettes et dépenses s'élève à 135 945 € correspondant en recettes à la vente de service (énergie et branchement) et en dépenses aux charges de fonctionnement de la chaufferie. Il est à noter une augmentation de la vente de chauffage dû au centre de soins et aux logements SDH.

Le budget d'**investissement** est équilibré à 214 894.31 € correspondant en dépenses au remboursement des emprunts (23 700 €) et au projet de la deuxième chaufferie (160 000 €).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte ce budget primitif en fonctionnement et en investissement de la chaufferie bois.**

### **Vote du budget primitif du programme EHPAD (Résidence service « Le Rocher de Midi »)**

François AUBERT présente le budget de la résidence service.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 36 355 €, soit en recettes la part du loyer de l'EHPAD correspondant à la résidence service et en dépenses la même somme transférée au budget d'investissement 2021

Ce dernier est équilibré à 164 771.80 € soit :

- en dépenses, le remboursement de l'emprunt réalisé au moment de la construction auprès de la CRAM (10 929 €) et le déficit reporté de 2019 (153 842,80 €.)
- en recettes l'excédent de fonctionnement transféré et un emprunt de 92 016.80 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil accepte ces budgets primitifs de fonctionnement et d'investissement de la résidence service.**

### **Vote du budget primitif du SPANC**

François AUBERT présente le budget du SPANC :

Le budget primitif du SPANC, du fait du service lui-même ne comprend que du fonctionnement à savoir en dépenses le montant versé aux prestataires pour les contrôles effectués chez les usagers et en recettes les reversements effectués par ces mêmes usagers avec un équilibre à 4 000 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal vote à l'unanimité ce budget primitif en fonctionnement et en investissement du SPANC.**

## Devis aménagement cimetière de Champagne

Marie-France FABREGES rappelle que l'entretien du cimetière de Champagne incombe, une année sur deux à la commune de Montpezat. Cette année, c'est au tour des employés de Montpezat d'en assurer l'entretien.

Des travaux de réfections des allées en enrobé à chaud sont nécessaires. Des devis ont été demandés à 3 entreprises. Dès réception, la commission se réunira pour faire son choix pour des travaux prévus en Septembre.

**Le conseil municipal autorise Marie-France FABREGES a engagé les travaux nécessaires en accord avec la municipalité de MEYRAS.**

## Choix du fournisseur pour « toilettes sèches »

Lors de sa précédente réunion, le conseil municipal avait décidé, dans le cadre de l'aménagement du site de la Pyramide, l'installation de toilettes sèches en vue d'assurer le confort des utilisateurs du lieu ainsi que la propreté du site avec les principes suivants :

- un équipement accessible à tous en particulier avec accès aux personnes à mobilité réduite
- un équipement facile d'entretien, économe en moyen et adapté aux contraintes du lieu (non raccordé au réseau d'assainissement).

François AUBERT, 2<sup>ème</sup> adjoint, indique que 3 fournisseurs ont fourni des devis, à savoir :

- LOVELY TOILETTES pour un montant de 24 710 € HT, équipement comprenant un système de drains pour l'évacuation des urines
- SANISPHERE pour un montant de 13 100 € HT, équipement comprenant un système de drains pour l'évacuation des urines
- KASUBA pour un montant de 12 940 € HT, équipement comprenant une cuve de récupération des urines

François AUBERT propose au conseil de retenir la proposition de SANISPHERE qui, même si elle est un peu plus coûteuse que celle de KASUBA sera moins contraignante au niveau utilisation.

Une note d'intention a été adressée au PNR des Monts d'Ardèche. Pour avoir son appui dans le cadre du coup de pouce Toilettes Sèches pour un montant de financement de la région de 7 000 €. Ce projet ayant été retenu au niveau du PNR un dossier complet doit maintenant être constitué pour un dépôt auprès des services de la REGION.

Le montant total de la dépense s'élève à 13 100 € HT, le plan de financement serait le suivant :

Région Auvergne Rhône Alpes	7 000 €
Commune de Montpezat	6 100 €
Total	13 100 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise SANISPHERE pour un montant de 13 100 €
- De mandater madame La Maire pour qu'elle sollicite auprès de la REGION AURA une subvention de 7 000 € dans le cadre du coup de pouce Toilettes Sèches du PNR des Monts d'Ardèche

## AUTRES :

### Convention avec la DGFIP

Une convention doit être faite entre la commune et le trésor public pour permettre les paiements dématérialisés.

**Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre la commune et le trésor public.**

### Règlement du columbarium

Après lecture, l'équipe municipale propose de maintenir le règlement actuel.

### Contrats assurance des risques statutaires

Le contrat groupe d'assurance « risques » (SOFAXIS/CNP) arrivera à échéance le 31 décembre 2021. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les collectivités et établissements qui en relèvent ne seront plus assurés pour ce risque.

Pour éviter ce désagrément, le conseil d'administration du Centre De Gestion 07 a décidé de procéder à une nouvelle consultation.

**Vote à l'unanimité du conseil municipal pour charger le centre de gestion de procéder à une nouvelle consultation afin de rechercher un nouveau contrat d'assurance.**

### Nouvelles tarifications au camping pour les résidents année 2022

Gérald RIPOLL indique que pour 2022 de nouveaux contrats établis par la Fédération régionale d'hôtellerie de plein air, ainsi que de nouvelles tarifications qui correspondent aux tarifs locaux (concurrence déloyale interdite) seront mis en place pour les résidents à l'année.

Gérald RIPOLL propose pour l'année 2022 un coût annuel de 1 500 €, électricité comprise avec un paiement en trois fois (janvier, avril, juillet). Le premier aura lieu en janvier 2022. Chaque résident à l'année va être prévenu. Il est à noter aussi que des travaux ont été réalisés pour l'amélioration du cadre de vie dans le camping.

**Vote à l'unanimité de la nouvelle tarification du camping pour les résidents à l'année.**

### Autorisation de signature

Le conseil municipal autorise Marie-France FABREGES à signer l'acte notarié pour l'achat du terrain au Faud.

### Actualisation du nouvel adressage

Dans le but de proposer un adressage le plus complet possible, Florian MEJEAN propose d'affecter l'adressage suivant :

Parcelle E 1256 : 53 bis, rue Montgolfier.

## QUESTIONS DIVERSES

Subvention de déneigement

Marie-France FABREGES sollicite une subvention déneigement auprès du Département.

Informations diverses :

- Marie-France FABREGES fait la lecture du courrier reçu de Daniel Chambon.
- Marie-France FABREGES indique qu'elle a rencontré un graffer, résidant à Montpezat. Après échanges, l'équipe municipale indique que ce type de création artistique ne s'inscrit dans aucun projet communal actuel.
- Julien BEAUME présente les résultats du vote pour les demi-journées d'ouverture de la plateforme de récupération des déchets verts. Elle sera ouverte le mercredi après-midi de 15 h à 17 h et le samedi matin de 10 h à 12 h dès le mercredi 28 avril. Les employés seront chargés de demander le lieu d'habitation des usagers, ce service est proposé aux habitants de la communauté de communes Ardèche des Sources et des Volcans. La CDC Ardèche des Sources et Des Volcans prendra en charge le financement des employés lors de ses permanences.
- Pour le 13 mai, fête traditionnelle montpezatienne, Marie-France FABREGES et Julien BEAUME proposent d'organiser un marché aux plants. Olivier SPRIET propose que nous réfléchissions aux nettoyages des rivières et des chemins.
- L'équipe municipale va participer à la plantation des haies dans le camping le samedi 24 avril.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 22 h 30.

Madame la maire, Marie-France FABREGES :

